

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Opération de
requalification de l'école
George Sand : transfert
de maîtrise d'ouvrage
de la Communauté de
Communes Thiers Dore
et Montagne au profit
de la Ville de Thiers

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'ECOLE GEORGE SAND : TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE AU PROFIT DE LA VILLE DE THIERS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2422-12 ;
- **Considérant** que la Commune de Thiers et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la Commune de Thiers portent un projet commun : d'une part, la Ville de Thiers souhaite rénover l'école Georges Sand, d'autre part, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à un projet de relocalisation et d'extension du multiaccueil « la Dorlotte » au sein du groupe scolaire Georges Sand. Les deux entités prévoient également la création d'un espace famille-école qui sera un local commun entre la Ville et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) ;
- **Considérant** l'imbrication de ces projets, et devant la nécessité de concevoir un projet global et cohérent, les deux collectivités ont décidé de travailler conjointement à la mise en œuvre de l'opération ;
- **Considérant** que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 7 000 000 d'euros HT, dont 350 000 euros pour la partie crèche et 300 000 euros pour l'espace famille - école ;
- **Considérant** que pour optimiser les moyens techniques, financiers et humains, il est souhaitable de recourir aux modalités du transfert de maîtrise d'ouvrage offertes par le Code de la commande publique ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de préciser les modalités techniques, financières et administratives du transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au profit de la Ville de Thiers ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au profit de la Ville de Thiers ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER